



Devenez maître de stage

Le stage est l'étape par excellence de l'apprentissage de notre profession, de ses codes, de ses comportements et de son éthique.

Notre région compte près de **5600 professionnels inscrits** au Tableau de l'Ordre et plus de **2900 experts-comptables stagiaires**.

Ces derniers sont répartis entre les grands cabinets pour 30 %, les cabinet employant plus de 2 stagiaires pour 45 % et les cabinets employant 1 ou 2 stagiaires pour 25 %.

Chaque expert-comptable, en exercice, a la chance de pouvoir recruter **jusqu'à 5 experts-comptables stagiaires**, et assurer ainsi la formation professionnelle des futurs consœurs et confrères, conformément au règlement de stage d'expertise comptable.

Le maître de stage bénéficie de la présence du stagiaire, par son ouverture d'esprit et son implication sur les dossiers. C'est également une opportunité pour les cabinets, dans le cadre de leur développement et de leur transmission.

S'il consiste dans l'exécution de travaux professionnels dans les cabinets, complétés par des actions de formation, réparties sur les 3 années de stage, **il doit permettre aussi au maître de stage d'accompagner ces futurs professionnels vers le diplôme final et vers l'exercice du métier d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.**

Depuis 2008, l'ensemble du processus des journées de formation du stage a été réformé par le Conseil Supérieur de l'Ordre, dans le contenu et dans les outils pédagogiques. Les actions de formation s'équilibrent entre des programmes « expertise comptable » et « commissariat aux comptes ».

► Sur les 24 journées de formations sur 3 ans, 9 jours sont consacrés à l'audit et aux spécificités du commissariat aux comptes, 9 jours à l'expertise comptable et au conseil, 2 jours aux aspects communs aux deux métiers (déontologie et réglementation professionnelle) et 4 jours à des thèmes libres.

► Le parcours pédagogique est enrichi d'un programme préalable en « e-learning » à suivre obligatoirement par le stagiaire avant toute autre action de formation.

Il permet d'acquérir des connaissances, de faire des auto-évaluations, avant d'aller à la journée de formation, et à l'issue de celle-ci, de valider le cycle de formation en réussissant un test d'évaluation, sur la plate-forme e-learning.

Nous vous encourageons à consulter la plate-forme pédagogique accessible à tous les professionnels en exercice, sur www.cfpc.net (code d'accès : votre numéro d'inscription à l'Ordre), pour découvrir la maquette de formation des stagiaires, même si vous n'êtes pas encore maître de stage.

Les permanents de l'Ordre francilien, en charge du stage, sont à votre disposition pour vous renseigner. De plus, l'Ordre organise régulièrement des réunions d'information, à destination des maîtres de stage, sur son mode de fonctionnement. Ces séances sont également ouvertes à tous les confrères. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage.

La Commission Formation et Stage est à votre écoute pour recueillir vos propositions ou vos remarques concernant le déroulement du stage, et optimiser la gestion de celui-ci, par votre conseil régional, dans le respect des textes le régissant.

Le maître de stage bénéficie de la présence du stagiaire, par son ouverture d'esprit et son implication sur les dossiers.

N'hésitez plus, devenez maître de stage !